

Appel des 170 scientifiques de 37 pays pour un moratoire sur la 5G le 13 septembre 2017

Traduction française du texte original anglais:

Nous sommes plus de 170 scientifiques et médecins de 37 pays à demander un moratoire sur le déploiement de la 5G – cinquième génération de téléphonie mobile – jusqu'à ce que des études d'impact sanitaires et environnementales sérieuses et indépendantes aient été réalisées préalablement à toute mise sur le marché. La 5G augmentera considérablement l'exposition aux champs électromagnétiques de radiofréquences (RF-CEM) et s'ajoutera au brouillard électromagnétique déjà produit par la 2G, 3G, 4G, Wi-Fi, etc., exposition dont il a été prouvé qu'elle est nocive pour les humains et pour l'environnement.

La 5G conduira à une augmentation générale massive de l'exposition aux ondes du sans-fil

La technologie de la 5G est efficace sur des petites distances seulement. Elle se transmet mal à travers les solides. Il faudra beaucoup de nouvelles antennes-relais et la nouvelle architecture du réseau exigera une nouvelle antenne toutes les 10 ou 12 maisons en zone urbaine créant de fait, une exposition massive à laquelle nul ne pourra se soustraire. Le déploiement de nouveaux transmetteurs pour la 5G (on les trouvera également dans les foyers, les boutiques, les hôpitaux) devrait générer selon les estimations entre 10 et 20 milliards de connexions (réfrigérateurs, machines à laver, caméras de surveillance, voitures et bus sans conducteurs) et constituera l'Internet des objets. Tout cela augmentera substantiellement l'exposition permanente de l'intégralité de la population européenne aux champs électromagnétiques des technologies du sans-fil.

Les dangers de l'exposition aux champs électromagnétiques de radiofréquences (RF-CEM) sont déjà démontrés

Plus de 230 scientifiques de plus de 40 pays ont exprimé leur «*préoccupation sérieuse*» concernant l'accroissement permanent et universel de l'exposition aux champs électromagnétiques par les technologies du sans-fil avant l'ajout du déploiement de la 5G. Ils font référence aux «*nombreuses études scientifiques récentes qui ont démontré que ces champs électromagnétiques affectent les organismes vivants à des niveaux d'exposition bien en-dessous des valeurs limites internationales*». Ces effets accroissent le risque de cancer, le stress cellulaire, augmentent l'apparition de radicaux libres nocifs, de dommages génétiques, de changements structurels et fonctionnels du système reproductif, de déficits d'apprentissage et de mémoire, de désordres neurologiques et d'impacts négatifs sur le bien-être. Ces dommages n'affectent pas seulement l'homme mais aussi la faune et la flore selon un nombre croissant d'études. Depuis l'appel de scientifiques de 2015 de nouvelles recherches ont confirmé de manière convaincante les graves risques sanitaires liés aux champs électromagnétiques de radiofréquences (RF-CEM).

L'étude officielle américaine du National Toxicology Program (NTP) qui a coûté 25 millions de dollars, montre un accroissement statistiquement significatif de cancer du cerveau et du cœur chez des animaux exposés à des niveaux de champs électromagnétiques bien inférieurs aux valeurs limites préconisées par la Commission Internationales de Protection contre les Champs Électromagnétiques (ICNIRP) et en vigueur dans la plupart des pays. Ces résultats sont corroborés par des études épidémiologiques sur les risques de cancers du cerveau chez les humains exposés aux radiofréquences des technologies sans-fil. Un grand nombre d'études publiées dans des revues scientifiques à comités de lecture démontrent les dangers de ces expositions à ces radiofréquences pour l'homme.

Le Centre de Recherche International contre le Cancer (CIRC) qui fait partie de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a classifié les radiofréquences de 30KHz – 300 GHz en «*Peut-être Carcinogènes pour l'Homme*» Groupe 2B. Cependant, des études parues depuis, comme celle du NTP mentionnée plus haut ainsi que plusieurs études épidémiologiques incluant les études les plus récentes sur la téléphonie mobile et risques de cancer associés confirment que les champs électromagnétiques de radiofréquences (RF-CEM) sont cancérogènes.

Les préconisations de l'EUROPAEM-EMF 2016 précisent que *«les preuves s'accumulent qui montrent que l'exposition permanente à certains champs électromagnétiques est un facteur de risque pour des affections telles que le cancer, la maladie d'Alzheimer, l'infertilité humaine... Les symptômes de l'Electrohypersensibilité (EHS) qui comportent : céphalées intenses, troubles de la concentration, troubles du sommeil, épuisement ainsi que des symptômes similaires à ceux de la grippe»*.

Or une part croissante de la population européenne est affectée par des symptômes de mal-être associés depuis des années à l'exposition croissante aux ondes des technologies sans-fil dans la littérature scientifique. La Déclaration Internationale sur l'Electrohypersensibilité (EHS) et la Sensibilité aux Produits Chimiques Multiples (MCS) de Bruxelles en 2015 stipule que :

«Au vu de nos connaissances scientifiques actuelles, nous appelons instamment tous les organismes et institutions nationaux et internationaux (...) à reconnaître l'EHS et le MCS comme de vraies pathologies considérées comme des maladies sentinelles annonciatrices d'un problème de santé publique majeur dans les années à venir dans le monde entier: c'est-à-dire dans tous les pays autorisant l'utilisation sans restriction de technologies électromagnétiques sans-fil et la commercialisation de substances chimiques. L'inaction a un coût pour la société désormais et n'est plus une option.(...) Nous appelons tous les organismes et institutions nationaux et internationaux à prendre conscience de ce problème majeur de santé environnementale (...) et que les mesures majeures de prévention primaires soient adoptées et priorisées, dans la perspective de cette pandémie mondiale».

Principe de Précaution

Le Principe de Précaution (UNESCO) fut adopté par l'Union Européenne en 2005: *«l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles (...)».*

Résolution 1815 (Conseil de l'Europe 2011) : *«Prendre toutes les mesures raisonnables pour réduire l'exposition aux champs électromagnétiques, notamment aux radiofréquences émises par les téléphones portables, et tout particulièrement l'exposition des enfants pour qui les risques de tumeurs de la tête semblent plus élevés (...) D'appliquer le principe ALARA c'est-à-dire le niveau le plus faible aussi raisonnablement que possible, à la fois pour ce qui est des effets thermiques et des effets athermiques ou biologiques des émissions ou rayonnements électromagnétiques (...) d'améliorer les critères d'évaluation des risques et la qualité de cette évaluation (...)».*

Le code de Nuremberg (1949) s'applique à toutes les expérimentations sur des humains, incluant de fait, le déploiement de la 5G qui augmentera mécaniquement l'exposition aux champs électromagnétiques. Ces expérimentations *«doivent résider dans les résultats d'expériences antérieures faites sur des animaux (...) L'expérimentation ne doit pas être tenté lorsqu'il y a une raison a priori de croire qu'elle entraînera la mort ou l'invalidité du sujet, à l'exception des cas où les médecins qui font les recherches servent eux-mêmes de sujets de l'expérience».*

L'Agence Européenne de l'Environnement (AEE) alerte sur *«Les risques liés à l'exposition aux rayonnements provenant des appareils du quotidien»* même si le niveau d'exposition est bien inférieur aux valeurs limites de l'ICNIRP. L'AEE conclue *«Il y a de nombreux exemples par le passé de la non application du principe de précaution qui ont eu pour résultats des dommages graves et parfois irréversibles pour la santé et l'environnement. Des expositions nocives peuvent se répandre largement avant qu'il n'y ait d'explications scientifiques des mécanismes biologiques».*

Les Valeurs Limites d'Exposition protègent l'Industrie - pas la santé

Les valeurs limites de l'ICNIRP en vigueur sont obsolètes. Toutes les preuves de dommages sanitaires exposées plus haut surviennent bien en-dessous de ces valeurs. Il faut donc en établir de nouvelles. L'inadéquation des valeurs limites de l'ICNIRP résulte des conflits d'intérêts de ses membres qui sont en lien avec l'Industrie ce qui met à mal l'impartialité qui devrait être la règle lorsqu'on fixe les seuils d'exposition aux rayonnements non-ionisants. De plus lorsqu'on évalue des risques cancérigènes, il est indispensable de disposer de scientifiques ayant des compétences en médecine et singulièrement en oncologie.

Les valeurs limites actuelles sont basées sur l'hypothèse dépassée que les seuls effets critiques pour la santé de l'exposition aux champs électromagnétiques sont de nature thermiques alors que de nombreux scientifiques ont démontré qu'il y avait bien des affections et effets qui n'ont absolument rien à voir avec les effets thermiques (effets non thermiques ou spécifiques) à des niveaux très inférieurs aux seuils d'exposition mis en place par l'ICNIRP.

Nous demandons à l'Union Européenne:

1. De prendre toutes les mesures raisonnables pour suspendre tout déploiement de la 5G jusqu'à ce que des scientifiques indépendants puissent assurer que la 5G et les champs électromagnétiques générés par les technologies sans-fil (5G ainsi que les 2G, 3G, 4G et le WI-Fi) ne présentent aucun danger pour la population européenne, particulièrement les nourrissons, les enfants, les femmes enceintes ainsi que pour l'environnement.
2. Que tous les pays de l'Union et leurs agences de sécurité sanitaire adoptent la Résolution 1815 et informent leurs populations, leurs corps enseignants et leurs corps médicaux des risques induits par l'exposition aux champs électromagnétiques des technologies sans-fil. Comment et pourquoi il faut s'en prémunir singulièrement dans les centres de soins, les écoles, les foyers, les lieux de travail; les hôpitaux et maisons de retraite.
3. De mettre en place sans attendre des comités scientifiques dont l'indépendance sera garantie par l'absence de liens avec l'industrie pour réévaluer le niveau de risque et
 - a) de mettre en place de nouveaux seuils d'exposition vraiment protecteurs pour l'exposition aux ondes des technologies du sans-fil au sein de l'Union;
 - b) d'étudier les effets cumulatifs de l'exposition affectant la population européenne;
 - c) de mettre en place des règles légales au sein de l'Union sur les façons d'éviter une exposition supérieure aux nouvelles valeurs limites afin de protéger la population particulièrement les nourrissons, les enfants et les femmes enceintes.
4. D'empêcher l'industrie des télécommunications sans-fil via ses lobbies d'influencer les décideurs de l'Union à autoriser de nouvelles technologies propageant des champs électromagnétiques de radiofréquences ceci incluant la 5G.
5. De privilégier et de mettre en place des télécommunications filaires plutôt que sans-fil.

Nous attendons une réponse au plus tard au 31 octobre 2017 aux deux premiers signataires sur les mesures que vous prendrez pour protéger la population européenne des champs électromagnétiques de radiofréquences (RF-CEM) et singulièrement de la 5G.

Cet appel ainsi que votre réponse seront rendus publics.

Respectueusement,

Rainer Nyberg EdD, professeur émérite (Åbo Akademi), Vasa, Finlande / Lennart Hardell MD, PhD, Professeur (assoc) Département d'Oncologie, Faculté de Médecine et Santé, Hôpital Universitaire, Örebro, Suède